

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BLAUVAC

SÉANCE DU 11 juillet 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

N°2016/1107/03

084-218400182-20160712-2016-1107---03-DE

Objet de la délibération : **Changement des tarifs du cimetière de Blauvac**
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2016

Nombre de membres affectés au conseil municipal : 11
En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation : 04.07.2016

Date d'affichage : 04.07.2016

L'an deux mille seize et le 11 juillet à huit heures trente, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Présents : Mme POITEVIN Nadine, M. BOREL Jean-François, M. LAZARE Bernard, M. VILLON Marc, M. CORRADO Antoine, M. ORTOLAN Frédéric, M. FAVIER Vincent, M. MAURIZOT Ludovic, Mme CACERES Annie.

Absents excusés : Mme BAGNOL Brigitte

M. ORTOLAN Frédéric a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Monsieur le maire rappelle

- que les familles ont à leur convenance, le choix de déposer :
- si il y a crémation, l'urne dans une concession ou dans le columbarium,
 - si il y a enterrement, le cercueil dans une concession

le maire informe de la nécessité de fixer de nouveaux tarifs :

- case au columbarium de 30 ans renouvelable, pour un montant de 300 € ;
- concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 250 € pour 2m² ; 500€ pour 4m² ;
- concession de 50 ans renouvelable, pour un montant de 500 € pour 2m² ; 750€ pour 4m² ;
- temporaire de 15 ans pour un montant de 150 € pour 2m²

Le conseil municipal, après l'exposé de son maire, après avoir délibéré, à l'unanimité

-1- décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases au columbarium, à compter du 01/09/2016
A savoir :

Concessions
Temporaires de 15 ans (2 m²) 150€
Trentenaires (2 m²) 250 €
Cinquantenaires 2 m² 500 € et 4 m² 750 €
Alvéoles Cinéraires (30 ans) 300 €

-2- dit qu'il n'y aura plus de concessions données perpétuelles

-3- dit que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune et autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Publication ou notification du

Fait et délibéré le 11 juillet 2016
Monsieur Max RASPAIL, maire
de Blauvac

